

Éditorial

L'actualité est dominée par des événements mondiaux, les catastrophes au Japon et la contestation des régimes autoritaires dans des pays arabes. Ces événements ont des répercussions sur l'organisation de la société mondiale. Comment gérer le problème de consommation et sécurité énergétiques, dans un monde hyperconcurrentiel, dont l'économie est basée sur la surconsommation ? Comment aider des peuples à accéder à la démocratie sans les laisser se faire massacrer ?

Ce "Repères" est beaucoup plus terre à terre, proche de nos réalités franco-françaises. Comment nous préparer à une éventuelle perte d'autonomie ? Nous aborderons cette question sous l'angle du logement et de l'accès aux soins pour tous. Comment lutter pour la mise en place d'une solidarité nationale pour la prise en charge de la perte d'autonomie ? Une campagne de sensibilisation, sur cette revendication, aura lieu dans l'Isère, la semaine du 11 au 16 avril. Avec distribution d'un tract intersyndical soutenu par des organismes spécialisés. Deux exemplaires sont dans ce "Repères" un pour vous l'autre à donner autour de vous. Il y aura également une conférence de presse et une interpellation de nos parlementaires. Notre Union Confédérale des Retraités CFDT tient son Congrès national au mois de mai à Metz. Ce sera pour nous la possibilité d'inscrire dans les orientations une meilleure progression des basses pensions et une prise en charge solidaire de la dépendance.

Bernard ALBERT

LA PERTE D'AUTONOMIE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Notre enquête dans les Établissements pour Personnes Âgées Dépendantes nous a fait toucher du doigt les problèmes qui se posent pour que notre société s'occupe dignement des personnes qui ont besoin des autres pour la plupart des actes quotidiens.

Quelques exemples :

- le manque de personnel oblige malgré soi à maltraiter des personnes fragiles, en souffrance. Ne pas avoir le temps d'écouter, ne pas pouvoir aider à couper la viande ou à prendre une douche, être obligé de choisir entre les situations les plus urgentes et laisser tomber les autres ... sont hélas le quotidien.
- le manque de places dans les établissements, à prix abordable pour tous les revenus, peut obliger à prendre des mesures incohérentes,
- il manque un vrai soutien aux aidants familiaux qui s'épuisent à maintenir leurs proches à domicile,
- nous manquons de préparation aux risques de perte de nos facultés et pour faire de la prévention, ...

Faire bien les choses coûte cher, ce n'est pas une raison pour ne pas le faire !

Pour la CFDT le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie doit reposer sur la solidarité nationale. C'est-à-dire, comme pour l'assurance maladie, chacun devrait participer au financement selon ses moyens

pour que chacun puisse en bénéficier selon ses besoins. Ce qui est tout le contraire de faire payer les seuls salariés et les personnes en perte d'autonomie ainsi que leur famille.

Nous demandons un vrai débat public :

Que les gouvernants et les acteurs sociaux présentent les vrais enjeux :

- quelles sont les conséquences liées au vieillissement de la population ?
- Quels degrés d'aides apporter ? Dans certains pays nordiques le rapport entre le personnel et les accueillis est de un pour un, en France nous sommes à un demi pour un.



- combien cela coûterait-il ? Quels financements mobiliser ?
- quels emplois qualifiés cela créerait-il ?

Il est temps de passer aux choses sérieuses en associant les citoyens au débat pour trouver un consensus, hors mesures électoralistes.

Bernard Albert

FACE A LA DEPENDANCE ...

...les aidants familiaux, un rôle indispensable

Qui sont les aidants familiaux ?

Leur première caractéristique est le lien familial ou de proche parenté qui unit la personne aidée et l'intervenant. C'est dans la continuité de la solidarité familiale. Acteurs souvent discrets envers les personnes âgées en situation de perte d'autonomie.

Rôle : Lorsqu'il garde la personne à domicile, l'aidant a plusieurs rôles, un peu médical avec la prise des médicaments, un peu l'aide-soignant : propreté, hygiène, et quelquefois entretien de la maison, linge, cuisine, sans oublier la relation affective.

Statut : L'aidant familial a une position juridique mal définie :

- travail sans rémunération officielle,
- pas de protection sociale,
- peu ou pas de formation professionnelle,
- pas de soutien venant de la collectivité.

Actuellement trois dispositifs permettent une certaine réponse à ce type d'aidant.

1) L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) prévoit que le plan d'aide peut être utilisé pour rémunérer un membre de la famille (sauf le conjoint)

2) Le congé de soutien familial : un salarié peut obtenir de son employeur un congé non rémunéré de 3 mois renouvelable sur un an pour toute la carrière. Il est peu utilisé.

3) Le congé de solidarité familiale

Possibilité pour un salarié d'obtenir un congé sans solde de 3 mois renouvelable une fois afin d'assister un proche en fin de vie à domicile. Une allocation journalière de 53,17 € est prévue sur 21 jours.

Quelques propositions pour améliorer leur situation

Pour être efficace auprès d'une personne dépendante, la bonne volonté ne suffit pas. Mieux formés et plus aptes à faire face à des situations difficiles, les aidants sont en capacité de mieux réagir et faire progresser la bien-être.

Développer l'accueil de jour ou temporaire.

Des solutions sont aussi à trouver permettant un répit pour soulager les aidants familiaux par la possibilité d'accueil pendant la journée ou sur de courtes périodes. Cela permet à l'aidant de « souffler » ou de prendre des vacances.

Rémunération ou compensation financière.

Ce travail des aidants doit être reconnu socialement par un statut juridique et une prise en charge financière. Pensons aux salariés qui ont un temps partiel pour accompagner quelqu'un de leur famille. Cela suppose une certaine souplesse dans les horaires de travail pour remplir correctement la fonction d'aidant.

Noël GIRARD



Expérience dans le Trièves

Voici quelques aspects d'une action qui s'est déroulée dans le Trièves (cantons de Mens, Clelles, Monestier de Clermont). Celle-ci a eu lieu en 2009/2010, à l'initiative de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) avec le soutien de la Corta (secteur social, autonomie de la maison du territoire du Conseil Général).

Objectifs généraux

Améliorer la qualité de vie des personnes âgées et leur maintien à domicile par un travail en direction des aidants familiaux. Participer au bien-être de l'aidant, rompre leur isolement, renforcer le lien social.

Principales étapes de l'action

Une enquête diffusée sur le territoire fait un état des lieux des conditions de vie des aidants : les

difficultés rencontrées, les craintes pour l'avenir, les besoins d'aide exprimés.

Ensuite une conférence, ouverte aux aidants et à leur famille est organisée sur le secteur.

Thème : « La famille face au vieillissement de l'un des siens »

Un bilan du questionnaire est proposé aux participants ainsi qu'une invitation à participer à un groupe d'aidants d'informations et d'échanges.

Suite page 3

Par la suite 13 personnes démarrent pour 8 séances de 2 heures, un après-midi par mois.

Un dispositif mis en place par le Conseil Général permet à certains aidants de se faire remplacer, si besoin, auprès de la personne aidée : dispositif expérimental appelé « la garde occasionnelle à la carte ».

Principaux thèmes abordés par le groupe :

- Présentation des différents organismes qui interviennent auprès des personnes âgées dépendantes.
- Concilier l'aide à son proche et la vie personnelle,
- Le vieillissement sur le plan cérébral et ses conséquences,

- Connaître ses limites et prendre soin de soi,
- Envisager la séparation tout en restant proche l'un de l'autre,
- Rencontre entre des aidants familiaux et des aidants professionnels,
- L'approche des soins du corps,
- L'approche de la mort.

Cette action s'est clôturée par un spectacle théâtral sur la vie des aidants familiaux. Une forme ludique pour aider à prendre du recul sur son vécu et valoriser son travail.

Un bilan très positif du travail de ce groupe a mis en lumière les points suivants :

- Une meilleure confiance en soi,
- Apprendre à connaître ses limites

- et se faire aider,
- Avoir plus de patience,
- Garder du temps pour soi,
- Mieux supporter la situation,
- Richesse des échanges avec des personnes dans la même situation.

Savoir passer le relais

La personne âgée peut être reçue dans des accueils de jour où elle rejoint des groupes avec animations et actions de prévention.

Penser aussi à l'hébergement temporaire dont le nombre de places se développe.

Passer le relais à d'autres membres de la famille.

Noël GIRARD

Quelques chiffres : inquiétants ou rassurants, en tout cas il faudra que les finances suivent !

- En 2000 la population comptait 12 millions de personnes de plus de 60 ans
- En 2050 elles seront 24 millions
- A cette date plus d'un Français sur trois aura plus de 60 ans. L'effectif des plus de 75 ans triplera et passera de 4,2 à 11,6 millions
- Celui des plus de 85 ans quadruplera passant de 1,3 à 4,8 millions.
- Il y aura en France, 150 000 centenaires contre 13 000 aujourd'hui.
- Jusqu'à 85 ans 9 personnes sur 10 vivent à domicile
- Parmi les 85-90 ans 80% vivent à domicile et 64% parmi les 90 ans et plus
- Taux de propriétaires pour la tranche 65-69 ans : 76% en 2000
- 70% des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans et plus vivent dans un logement qui est la propriété du ménage.

VOUS N'ÊTES PAS LE SEUL À ÊTRE NÉ EN 1900

Sur la Carte d'adhésion CFDT, que vous venez de recevoir, 529 adhérents de notre UTR ont eu la surprise de découvrir comme date de naissance : "né le 1er janvier 1900"

D'où vient cette fâcheuse erreur :

- dans notre jeunesse la CFDT n'avait pas l'impolitesse de demander la date de naissance, ça ne se faisait pas !! Le fichier n'étant pas "renseigné" pour la plupart d'entre nous, celui-ci a flanqué d'office un renseignement peu flatteur, encore que... né avec le siècle ce n'est pas si mal...
- Pour la date d'adhésion c'est une autre histoire. Quand on change de syndicat, c'est-à-dire quand on passe des métaux, par exemple, aux retraités on recommence sa vie syndicale à 0... ou en 1900 si le brave fichier n'est pas informé.

Pour ceux et celles que ça dérange nous pouvons remédier à cela pour 2012. Merci de nous informer *gentiment* via votre union locale ou section professionnelle ou directement par notre cher Email ainsi intitulé : isere@retraites.cfdt.fr

LOGEMENT, HABITAT : LES ATOUTS DU "VIEILLIR CHEZ SOI"

Des réflexions qui invitent à l'action

Au cours de la traditionnelle rencontre des ULR, début 2011, notre ami Claude FAGES a plaidé pour une politique audacieuse de maintien et de soutien à domicile. Représentant a décidé de restituer à ses lecteurs les grandes lignes de son intervention.

En écho à cet exposé c'est l'occasion de mettre en valeur les initiatives de l'équipe ULR de Voiron sur cette thématique du « bien vivre chez soi », dans son quartier ou son village.

Regarder son habitat avec un autre œil

La qualité de l'habitat, précise Claude Fages, dépend de quatre critères : accessibilité, adaptation du logement, services à proximité (commerces, services publics, services médicaux sociaux), et possibilité de rester en lien avec le monde (être en lien, avoir une utilité sociale). De quoi se poser des questions très concrètes :

Côté logement : pourquoi rester à deux, ou seul, dans un logement trop vaste, difficile à entretenir ou avec un loyer trop important, avec une baignoire dans laquelle bientôt nous ne pourrions plus entrer, avec deux étages à monter sans ascenseur ?

Côté environnement :

- Si je ne peux plus conduire, ne suis je pas trop éloigné des commerces, des services ?

- Est ce que mon système de chauffage est adapté ?

- Y a t-il dans mon secteur des cabinets d'infirmiers ? Des services d'auxiliaires de vie ?

- Si je me retrouve veuf ou veuve ; est ce que je n'aurai pas peur de

me retrouver dans un grand appartement, ou une grande maison ?

- Est ce que je peux compter sur mes enfants, sur mes amis en cas de besoin ?

Le temps des décisions : adapter son logement ou déménager

Il faut profiter des premières années de la retraite pour prendre les bonnes décisions : rendre un étage accessible, agrandir une chambre, aménager une salle de



bain. Quelquefois il suffit d'aménagements simples et peu coûteux pour être plus en sécurité (barre d'appui bien placée).

Si les adaptations de logement ne sont pas possibles, (coûts trop importants, impossibilité technique, refus du bailleur), si on se retrouve « loin de tout », il est raisonnable d'envisager l'installation dans un nouveau logement qui permettra de rester dans son « chez soi » le plus longtemps possible. Il faut savoir qu'un déménagement est moins difficile et traumatisant entre 70 et 80 ans qu'après 80 ans.

Des solutions innovantes pour ne pas vieillir isolé

Co habiter : accueillir chez soi une personne et notamment un jeune. Le DIGI (Dispositif Inter Génération de l'Isère) permet à la personne âgée de bénéficier d'une présence régulière et sécurisante.

L'habitat groupé autogéré : se regrouper à plusieurs pour louer ou acheter des logements pour une mutualisation d'espace, de services, en inter génération ou non. En Isère, l'association "Les Habiles" essaie de développer ce mode alternatif.

Rejoindre des résidences « spécialisées » ? Les foyers logements existent depuis longtemps mais la réglementation ne permet pas de garder les personnes trop dépendantes. Reste les résidences seniors. Inconvénient : elles ne sont pas accessibles à toutes les bourses. Avantage : ces structures permettent à la personne d'être chez elle tout en bénéficiant, si elle le souhaite, de services tels que restauration, lingerie, animation...

Que faire collectivement ?

Le vieillissement de la population est une réalité. Nous avons tendance à nous boucher les yeux sur ce phénomène qui nous concerne. A un niveau plus collectif et politique, nos élus mettent du temps, eux aussi, à prendre les bonnes décisions. Il faut inventer des solutions nouvelles, avoir une approche moins individuelle des personnes âgées, par exemple en essayant de mutualiser des services de proximité au niveau d'un quartier. Il faut aussi utiliser les nouvelles technologies pour sécuriser les biens et les personnes et surtout leur permettre de briser leur isolement.

Suite page 5

L'ULR CFDT du Voironnais : une équipe dans l'action

Déjà bien engagée sur le thème des conditions de vie dans les maisons de retraite nos camarades du Voironnais s'activent également sur le thème du logement et de l'habitat. Ils s'emploient à rencontrer les élus pour les tenir en éveil et les questionner :

- Sur le site de l'ancienne usine Rossignol, dans une situation financière à la baisse, quelle incidence sur le projet initial de réservation de logements sociaux. Combien seront disponibles pour les personnes âgées ?
- Quel avenir pour le foyer logement « Pierre Blanche » ?
- Quelle place possible pour les initiatives d'habitat groupé auto-géré ?
- Quels dispositifs d'aide financière pour faciliter l'accession à la propriété dans de futurs « éco quartiers ». Quels critères pour bénéficier d'une TVA à 5.5% ?

Une stratégie de visites et de rendez-vous

Entre deux rendez-vous l'équipe de Voiron ne reste pas les bras ballants et organise des enquêtes de terrain sur les projets et les nouvelles réalisations aux alentours de Voiron :

- Ensemble de 20 logements à Chabons, pour partie en accession, pour partie en location.
- Projet d'habitat intergénérationnel à Bévenais autour d'une mini maison médicale.
- Projet de résidence pour seniors à Saint-Etienne de Crossey avec regroupement des professionnels de santé et autres services de proximité en rez-de-chaussée.

L'équipe est résolue à poursuivre sans relâche sa stratégie de rendez-vous avec les élus pour obtenir des réponses précises et jouer à fond son rôle de syndicat d'usagers.

Maxence GIRARD

Une expérience à suivre à Crolles de logements intergénérationnels *

A l'initiative de la municipalité de cette ville, une résidence intergénérationnelle de 16 logements, les Marronniers, a été inaugurée en février 2010 en centre ville.

Construite dans une maison dont le caractère ancien a bien été conservé, elle comprend 16 logements abritant 11 ménages « seniors » et 5 jeunes familles.

Les aménagements ont été conçus pour faciliter la vie des personnes âgées dans des appartements bien adaptés anticipant ainsi une éventuelle perte d'autonomie : ascenseurs, plans inclinés, portes larges, douches italiennes...

La commune s'est associée avec le bailleur so-

cial pour réaliser un bâtiment répondant aux normes « Habitat Senior Services ».

Un service d'entraide

Progressivement doit se mettre en place un service d'entraide : les jeunes aidant les anciens pour les tâches un peu ardues, ces derniers gardant la maison en cas d'absence par exemple. Les résidents ont signé, dans ce sens, avec la commune, une "charte de bon voisinage". Le recul n'est pas suffisant pour évaluer les résultats de l'expérience, en prenant aussi en compte l'accès pas très commode aux commerces et aux services (mairie, dispensaire...). Les premiers échos sont toutefois encourageants. Cette expérience porte beaucoup d'espoirs pour retarder l'entrée des anciens en maison de retraite.

* voir photo page 6

COMMENT DEMAIN VA-T-ON VIVRE ENSEMBLE

Quelques adresses

Le PACT pour adapter son habitat

54 cours Jean Jaurès

GRENOBLE

04 76 47 82 45

HABITAT ET DEVELOPEMENT pour avoir des conseils

5 Place Gustave Rivet

38000 Grenoble

04 76 85 13 65

Le Centre de Prévention des Alpes :

3 Place de Metz

GRENOBLE

04 76 03 24 95

Les Centres Communaux d'Action Sociale

Dont le CCAS de GRENOBLE : pour tous renseignements

sur le vieillissement : **04 76 69 45 45**

Ailleurs, voir en marie

Les Bailleurs sociaux (HLM)

ANTICIPER SON LOGEMENT AFIN DE VIEILLIR CHEZ SOI

Interview de Marie qui avait choisi de vivre, en approchant de la retraite, dans une maison individuelle à deux étages, avec garage et jardin, dans un hameau de montagne, à une douzaine de km d'un centre-bourg, et qui vingt ans après, alors qu'elle est en pleine forme (ainsi que son mari) s'est installée dans un appartement T3 d'un village de la vallée.

Pourquoi vous être installée là-haut ?

Marie : "Parce que, à la fin d'une vie professionnelle bien remplie dans plusieurs grandes villes, nous avons voulu, avec mon mari, vivre plus près de la nature, au calme et au bon air, et que nous voulions faire de notre maison, dans une ambiance de montagnes magnifiques, un lieu de rassemblement de nos enfants et petits enfants."

Pourquoi alors avoir quitté cette maison 20 ans après ?

Marie : "En partie parce que nos enfants et petits enfants n'ont pas « accroché » à notre maison comme maison familiale. Ils venaient, mais ne restaient pas longtemps, ils ont trouvé d'autres lieux de rassemble-

...nous avons anticipé sur notre « 4^{ème} âge » quand nous avons pris conscience que nous ne pourrions pas toujours monter facilement nos deux escaliers...

ments avec leurs conjoints. En effet, au bout d'une dizaine d'années là-haut, nous avons anticipé sur notre « 4^{ème} âge » quand nous avons pris conscience que nous ne pourrions pas toujours monter facilement nos deux escaliers, et que nous ne pourrions pas toujours nous rendre en voiture individuelle faire les courses 12 km plus bas ou encore aller chez le médecin ou la « kiné »... Nous avons alors pensé à acheter un appartement dans un village de la vallée, à 25 km, pour nous rapprocher

de notre fille aînée qui y habitait, avec son accord et celui de son mari. Et nous avons choisi un T3, en rez-de-chaussée, dans une résidence de plusieurs bâtiments de 3 étages chacun, proche du centre du village et de ses commerces et services, avec terrasse et petit jardinet, de plein pied avec le réseau piétonnier de la résidence. Bref, un appartement

chose d'insupportable... Il fallait partir sans trop tergiverser..."

Vous avez donc anticipé pour vieillir chez vous. Cette démarche a-t-elle changé votre vie ?

Marie : "Fondamentalement, non. Nous avons retrouvé d'autres contacts sociaux, et même en nombre plus important, et plus diversi-



Résidence Les Marronniers à Crolles – voir article page 5

ment dans lequel nous pourrions éventuellement entrer et circuler avec un fauteuil roulant..."

Vous avez quitté votre maison là-haut, alors que vous avez tous les deux « bon pied, bon œil ». Pourquoi ne pas y avoir prolongé votre séjour ?

Marie : "C'est un peu le hasard qui nous a incités à partir à l'approche de nos 75 ans. Une responsabilité associative nécessitait ma présence dans la vallée au moins une fois par semaine, en soirée. J'ai très mal vécu notre dernier hiver là-haut. Mais le hasard fait bien les choses, car nous avons pris conscience que le vieillissement, avec la perte progressive d'autonomie, ajouté à la solitude familiale et sociale si nous restions là-haut, étaient pour nous quelque

fiés. Dans notre résidence se côtoient des anciens, des ménages, des jeunes, et tout se passe bien. Nous faisons notre marché à 100 m de chez nous, et c'est encore une occasion de rencontres. En plus de mon activité associative, nous nous sommes engagés dans un club de gymnastique senior, et dans un club de « raquetteurs ». Et nous poursuivons nos petites randonnées à deux, dans deux massifs Belledonne et la Chartreuse au lieu d'un seul. Nous pouvons nous rendre plus facilement à Grenoble ou à Chambéry. Nous recevons chaque semaine des visites de nos petites filles... Finalement, notre vie a quand même changé, et en mieux ! Je me rends compte à la fin de notre conversation que, si je ne renie pas mes 20 années passées là-haut dans ma « maison », c'est une page de ma vie qui est passée. Maintenant c'est une autre page dans mon « appartement », que je ne regrette pas d'avoir anticipée."

Interview par Andrée Millési

23^{ÈME} CONGRÈS DE L'UCR-CFDT

à Metz les 24-25-26 mai 2011

C'est un congrès qui s'inscrit dans les orientations de la CFDT, et dont le **projet de résolution** a pour objet de préciser les revendications des retraités.

Nos orientations se déclinent toutes à partir de la valeur **SOLIDARITÉ**. Celle-ci est bien malmenée par le modèle économique dominant, par les remises en cause des services publics et des systèmes de protection sociale. Les chantiers ne manquent pas : solidarité entre les générations, solidarité hommes-femmes, solidarité avec les jeunes, solidarité avec les exclus, solidarité européenne et internationale...

Nos revendications :

a) **Améliorer les pensions, en insistant sur une revalorisation préférentielle des plus basses.** Plus d'un million de retraités perçoivent une pension inférieure au seuil de pauvreté (949 € en 2008). Nous revendiquons **une pension minimum égale au SMIC net**, pour une carrière complète au SMIC. L'UTR-38 proposera au congrès de **mettre aussi en œuvre une solidarité « intra générationnelle »** entre les retraités eux-mêmes, sur le principe d'une répartition de l'augmentation globale annuelle des retraites, plutôt en somme uniforme qu'en pourcentage, pour atténuer l'augmentation des écarts entre basses et hautes pensions provoqués par les seules augmentations en pourcentage.

b) **Garantir l'accès à des soins de qualité pour tous et partout :** trois axes sont privilégiés :

- **Le reste à charge** est un handicap important pour l'accès aux soins des retraités. Il faut mettre fin, non seulement aux prélèvements forfaitaires, aux franchises de toutes sortes, mais aussi aux dépassements d'honoraires de plus en plus fréquents. Nous devons faire le choix d'un haut niveau de prise en charge collective de l'assurance maladie, quitte à en payer le prix.

- **L'organisation des soins** manque de cohérence : il y a trop de cloisonnement entre les différentes spécialités, et entre soins à domicile et soins hospitaliers. Cela nuit à l'efficacité du système global, et constitue une source de dépenses inutiles ou inadaptées. La permanence des soins de proximité sur chaque territoire reste une autre de nos préoccupations.

- **La lutte contre la perte d'autonomie** passe d'abord par une politique de prévention en direction des personnes fragilisées. Le maintien du lien social est aussi une exigence quelle que soit la situation des personnes âgées. Nous revendiquons une véritable prestation universelle, « Allocation personnalisée d'autonomie » (APA), assurée par un financement public et solidaire, basé sur tous les revenus, y compris les pensions. En outre, une réelle imposition des successions et des donations devrait participer à ce financement, mais pas un recours obligatoire à des assurances individuelles, ni un recours sur une partie de la succession des seuls bénéficiaires de l'APA. L'UTR-38 proposera que tous ces financements soient affectés à la dépendance, sous forme d'une *Contribution Sociale Dépendance*. Nous nous opposons par ailleurs à la réduction du nombre de bénéficiaires en restreignant les conditions d'accès à l'APA.

La lutte contre la perte d'autonomie ne pose pas qu'un problème financier. Il y a **aussi un problème d'amélioration quantitative et qualitative des services à la personne**, que ce soit à domicile ou dans un établissement. L'organisation de ces services doit relever d'une mission d'intérêt général et d'utilité sociale. Nous nous inquiétons des difficultés rencontrées par les associations de services à la personne. **Dans les établissements (EHPAD)**, nous revendiquons la présence d'effectifs adaptés en nombre et en qualification aux besoins des personnes hébergées. Une réponse doit être apportée aussi au coût élevé des tarifs

journaliers d'hébergement, ce qui passe par des dispositifs qui ne laissent pas à la charge des résidents la totalité de l'amortissement des investissements. Renforcer le rôle des conseils de la vie sociale doit permettre une meilleure expression des besoins des résidents.

c) **Enrichir l'indispensable lien social : pour les retraités**, cela dépend en particulier du logement et des transports.

- **Le logement** doit être adapté aux possibilités physiques diminuées, à la mixité intergénérationnelle, et à la proximité des services (commerces, personnels de santé, transports...). Nous défendons la diversité des solutions de logement et d'hébergement répondant au mieux à ces besoins. Et il faut permettre à chaque personne **d'anticiper éventuellement un autre lieu de vie**, afin de « vieillir et mourir chez soi ».

- Le lien social dépend également des possibilités de déplacement pour les nécessités de la vie courante ou l'accès aux loisirs. L'âge prive la personne de son moyen de transport autonome. **L'offre de transports en commun** accessibles doit compenser cette privation.

Nos Moyens d'action :

- le développement syndical (la fidélisation des adhérents CFDT actifs doit être renforcée)
- la démarche intersyndicale nécessaire pour obtenir des résultats probants
- l'information et la communication internes à la CFDT, et aussi externe
- la formation syndicale : les anciens ont aussi besoin de se former
- la gestion des adhérents et la répartition de leurs cotisations entre les structures CFDT
- le service aux adhérents ; les problèmes professionnels se muent en préoccupations d'usagers.
- Qu'attendent les retraités adhérents, de la CFDT ?

Pierre BOULLIER

Amphithéâtre de Pont de Claix :

"la jeunesse des Mousquetaires"

d'Alexandre Dumas.

Michel Belletante (ex directeur de l'amphithéâtre) et son équipe « théâtre et compagnie » viennent à Pont de Claix jouer cette pièce d'Alexandre Dumas, qui mêle aux exploits héroïques des mousquetaires, trois destins de femmes confrontées aux difficultés d'une époque qui leur laisse peu de liberté. « Un pour tous et tous pour un », cette devise symbole de l'amitié entre les hommes permet aussi de s'interroger sur l'envie, la jalousie des hommes face à l'argent, le pouvoir et la gloire.

Deux versions de cette aventure de cape et d'épée faite de suspens et de rebondissements nous sont proposées :

Première version : en salle, adaptée au plateau de l'Amphithéâtre

- jeudi 5 mai à 20 h

- durée 1 h 30

Prix de la place : 12 €uros

Deuxième version : plus spectaculaire, qui sera jouée au **Parc Borel** (derrière la mairie de Pont de Claix) et mettra l'accent sur les combats en immergeant le public dans l'action, spectacle incluant un repas

- le vendredi 1^{er} juillet de 19h00 à 22h30 (23h)

Prix de la place, repas compris : 22 €uros

Vous avez la possibilité de choisir une de ces deux versions (ou les deux...)

Rendez-vous

- le jeudi 5 mai 2011 entre 19h30 et 19h45 à l'**Amphithéâtre**
- ou le vendredi 1^{er} juillet 2011 entre 18h30 et 18h45 à l'entrée du **Parc Borel**

Les billets vous seront remis au lieu de rendez-vous, le placement sera libre

S'inscrire le plus tôt possible et impérativement

- avant le 20 avril pour la 1^{ère} version en salle
- avant le 1^{er} juin pour la 2^{ème} version, en plein air

Pour les personnes qui souhaiteraient être emmenées et/ou accompagnées, le préciser sur la fiche d'inscription. Nous vous contacterons pour le lieu de rendez-vous au départ.

Inscription à retourner à Colette Weber

12 allée des Tulipes

38130 Echirolles

accompagnée d'un chèque de

- 12 € par personne pour la 1^{ère} version
- 22 € par personne pour la 2^{ème} version
- au nom de UTR CFDT, Détente et Culture

Renseignements : Colette Weber, tél. 04 76 09 07 59

Nous avons appris avec tristesse le décès récent, en février, de Louise RIVET dite "Lili" qui a participé à beaucoup de voyages, tant en France qu'à l'étranger. Elle nous manquera beaucoup.

A la découverte du Centre de traitement du courrier de Grenoble - Sassenage

Il y a quelques années, le centre de tri postal, basé à GRENOBLE, à proximité d'ALPEXPO, a été reconstruit à SASSENAGE, dans la zone industrielle des Iles, rue François BLUMET.

Dans le but de vous faire découvrir la face cachée de la mécanisation du courrier, "Détente et Culture" vous propose une ...

Visite guidée d'une durée de 2 heures
Lundi 9 mai 2011 de 17 h.00 à 19 h.00

20 participants au maximum, veuillez vous inscrire rapidement, fiche ci jointe.

Un plan d'accès sera adressé par courrier, ou courriel, aux inscrits.

Parking gratuit sur place

Bus n° 51 arrêt Ovalies.

Exposition "Marc Chagall et l'avant-garde russe" au Musée de Peintures de Grenoble

Malgré l'organisation de 3 visites supplémentaires, nous n'avons pu satisfaire que 80 demandes par visite guidée. Le musée ayant arrêté les visites guidées de groupes.

Il reste une seule solution pour découvrir et apprécier cette exposition fort intéressante : la visite individuelle au prix de 8 €, en louant un audio/guide (2 €uros), jusqu'au 13 juin 2011.

Le Musée est ouvert, place Lavalette, tous les jours sauf le mardi de 10h à 18h30.

SÉJOUR DANS LE VAR À CARQUEIRANNE

L'UNION LOCALE DES RETRAITÉS CFDT DE ROUSSILLON organise du 1^{er} au 3 septembre 2011 un séjour dans le VILLAGE DE VACANCES "VACANCIEL" DE CARQUEIRANNE

Prix : 250€, transport, hébergement, repas et visites guidées.

Pour tout renseignement et inscription : Lucien REY
04 74 29 54 88